

MINISTÈRE DU COMMERCE
ET
DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ
INDUSTRIELLE.
26 bis, rue de Petrograd, PARIS-8^e.

EXTRAIT DE LA LOI DU 5 JUILLET 1844
(ART. 8, 11, ET 14).

« La durée du brevet courra du jour du dépôt prescrit par l'article 5. En conséquence la 1^{re} annuité doit toujours être acquittée, même si le brevet n'est pas délivré avant le jour anniversaire du dépôt. »

« Les brevets dont la demande aura été régulièrement formée seront délivrés, sans examen préalable, aux risques et périls des demandeurs, et sans garantie soit de la réalité de la nouveauté ou du mérite de l'invention, soit de la fidélité ou de l'exactitude de la prescription. »

« Un arrêté du ministre, constatant la régularité de la demande, sera délivré au demandeur et constituera le brevet d'invention. »

« A cet arrêté sera joint le duplicata certifié de la description et des dessins après que la conformité avec l'expédition originale en aura été reconnue et établie au besoin. »

« Toute expédition ultérieure, demandée par le breveté ou ses ayants cause, donnera lieu au paiement d'une taxe de 30 francs. — Les frais de dessins, s'il y a lieu, demeureront à la charge de l'impétrant. »

NOTA.

Le déposant conservera ce bulletin et le représentera avec la lettre d'avis qu'il recevra pour le retrait du brevet.

Le titre officiel est délivré au titulaire du brevet, sur décharge, ou son mandataire nominativement constitué et porteur d'un pouvoir spécial.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

BREVET D'INVENTION.

BULLETIN DE DÉPÔT.

Le *3 AOUT 1939*, M. *Paul Bernard Roche*

a déposé à l'Office national de la Propriété industrielle sous le
N^o *449.871*, un paquet cacheté contenant, suivant sa
déclaration, la demande d'un **BREVET D'INVENTION**
avec les pièces à l'appui.

Le préposé à la réception
des demandes de brevets



COPIE CLIENT

Perfectionnements apportés dans l'établissement des plafonds.

Paul Fernand ROCHE.

-:-:-:-:-:-:-:-:-

5

Les plafonds sont généralement réalisés au moyen de lattes, de briques ou de panneaux de fibro-ciment ou autres agglomérés. Les plafonds en lattes sont légers et leur prix de revient est relativement peu élevé; mais étant appliqués sur et reliés aux solives, ils présentent souvent des fissures ou des cassures. Les plafonds en briques sont suspendus et, par conséquent, sans contact avec les solives, mais ils sont lourds et sonores. Quant aux autres plafonds, leur prix de revient est très élevé; appliqués contre les solives, ils se cassent souvent aux joints; le plâtre n'y adhère que difficilement.

10

15

La présente invention a pour objet des perfectionnements apportés dans l'établissement des plafonds, afin de remédier aux inconvénients ci-dessus signalés, c'est à dire que les moyens utilisés, à cet effet, permettent d'obtenir un plafond léger, entièrement indépendant des solives, qui nécessite peu de main d'oeuvre pour son établissement et dont le prix de revient n'est pas plus élevé que celui d'un

plafond établi en lattes ordinaire. Ce plafond, objet de
l'invention, se caractérise donc en ce qu'il est formé par
la juxtaposition de dalles peu épaisses, formées de fibres
de bois enrobées dans du plâtre; ces dalles se conjuguent
5 entre elles par des dentelures dont leurs bords sont décou-
pés et qui reposent sur des fils de fer galvanisés tendus
au-dessus des et perpendiculairement aux solives; ces fils :
d'une part, assujettis, par leurs extrémités, aux murs de
la construction et, d'autre part, suspendus aux solives
10 au moyen d'attaches métalliques pendantes au-dessous de ces
dernières.

Sur le dessin annexé et à titre d'exemple seulement :
Les Fig. 1 - 2 et 3 montrent respectivement en plan (vu du
côté plafond), en coupes suivant A.A. et B.B. un des éléments
15 de la construction.

Les Fig. 4 et 5 sont des vues perspectives par dessus et par
dessous du dit élément.

La Fig. 6 représente un fragment de plafond exécuté confor-
mément à l'invention à l'aide des éléments que concerne cette
20 dernière.

Comme indiqué ci-dessus, l'élément constitutif du
plafond, objet de l'invention, est formé d'une dalle obtenue
par enrobage de fibres de bois dans du plâtre gaché; le tout
étant mis sous presse pendant la prise. Les fibres de bois
25 jouent le rôle d'armature pour le plâtre et permettent
d'obtenir un matériau résistant, peu épais et surtout très
léger. Cette dalle rectangulaire I forme cuvette d'allège-
ment 2 sur l'une de ses faces, cet évidement pouvant être
divisé par des cloisons, constituant nervures de raidissement.
30 Cet évidement 2 sera dirigé du côté solives, lors de l'édi-
fication du plafond à l'aide de ces éléments conjugués.

Les côtés de cette dalle sont découpés en dents
de scie 3; ces découpures sont semblables; elles sont en

5
10
15
20
25
30

autre semblablement disposées sur les côtés longitudinaux de la dalle I ; elles sont au contraire, décalées d'une demi-dent sur les côtés transversaux, de sorte que l'un des côtés présente deux dents symétriques par rapport à l'axe longitudinal A.A. de la dalle, l'autre étant pourvu en correspondance d'une dent symétrique par rapport au dit axe.

On voit immédiatement que les dalles I peuvent être conjuguées en les juxtaposant par les dentelures correspondantes de leurs grands et petits cotés; cette conjugaison s'opérant à joints transversaux croisés comme le montre la Fig. 6 .

Une creusure 4 qui entame les dentelures 3 sur une partie de leur profondeur et suivant un plan passant par leur demi-épaisseur forme ainsi, tout autour de la dalle I, un repos périphérique; les extrémités des dents réalisant ainsi des pattes en saillie qui reposeront sur les fils métalliques de suspension 5 . Ces fils 5 sont placés au-dessous des solives 6 et perpendiculairement à ces dernières, et les dalles I sont disposées respectivement entre deux fils parallèles 5 ; ces fils étant accrochés aux murs, tendus entre ces derniers et étant, en outre, suspendus de place en place par des attaches métalliques qui sont accrochées aux solives 6 pour pendre relativement à ces dernières.

Les dentelures des dalles I , devant venir en contact des murs, sont naturellement arasées pour obtenir des bords droits.

Les joints entre dalles I sont garnis de plâtre, en même temps que les épaisseurs des dents qui doivent s'emboîter les unes avec les autres. Le plafond terminé, l'application d'un simple enduit réalise la finition.

On voit que, dans cette construction, les éléments constitutifs du plafond ne sont pas reliés directement aux solives 6 , de sorte que ces dernières peuvent vibrer ou

fléchir sans produire aucun effet nuisible sur la paroi ainsi édifiée. D'autre part, les fils de fer galvanisés 5, enrobés dans les joints en plâtre, forment une armature qui procure une grande rigidité au plafond, les joints, étant de ce fait pratiquement indémaillables.

On peut apporter des modifications constructives aux moyens ci-dessus décrits sans sortir du cadre de la présente invention.

R E S U M E .

10 Perfectionnements apportés dans l'établissement des plafonds, caractérisés par :

a) la réalisation de dalles moulées, peu épaisses; leur matériau constitutif étant des fibres de bois enrobées de plâtre gaché.

15 b) les dalles rectangulaires ont leurs bords dentelés, ce qui permet de les juxtaposer à joints croisés.

c) les dentelures sont entaillées à mi-épaisseur par une creusure périphérique rectangulaire, ce qui réalise des épaulements pour faire reposer les dalles sur des fils

20 métalliques, disposés perpendiculairement au-dessous des solives; ces fils prennent appui sur les murs de la construction et étant soutenus, de place en place, par des crochets assujettis aux solives.

QUATRE PAGES.-

Par procuration de :

Paul Fernand ROCHE

Fig. 3



Fig. 1

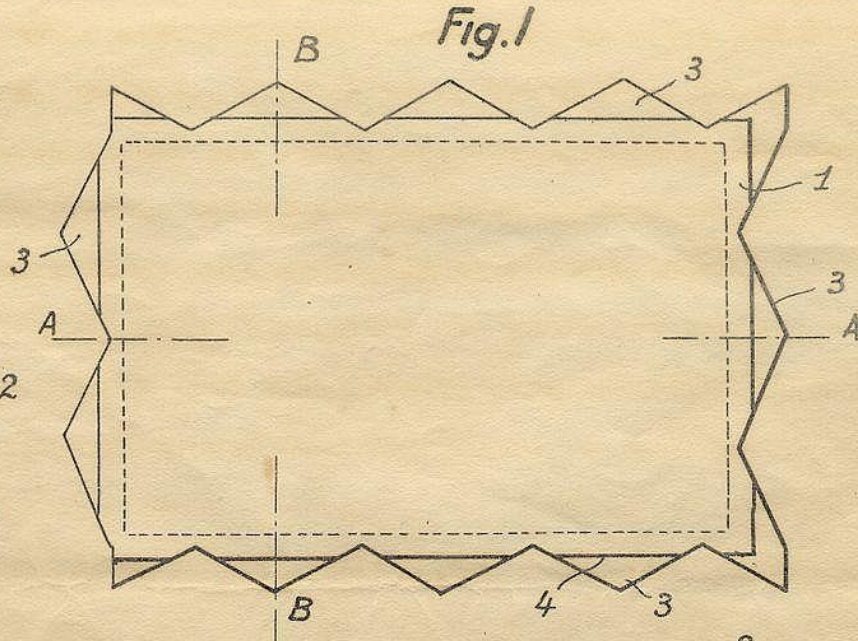


Fig. 2

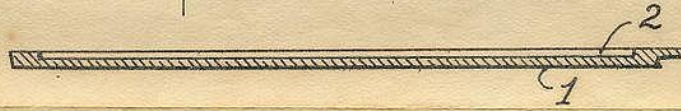


Fig. 4

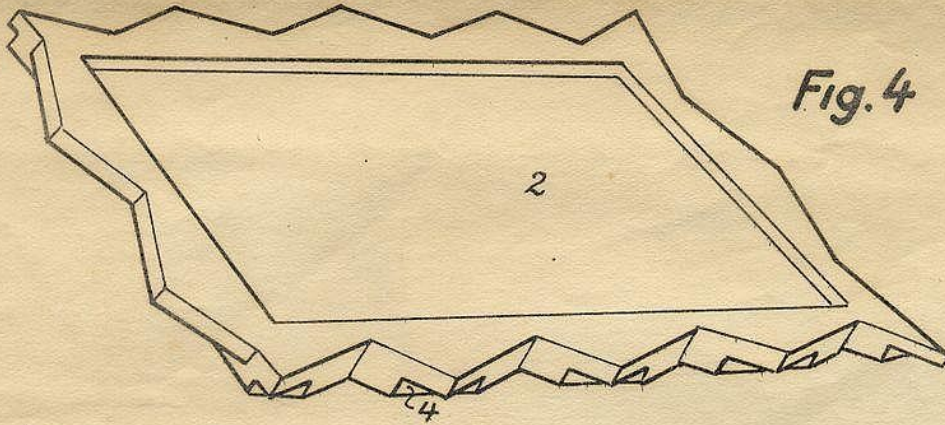


Fig. 5

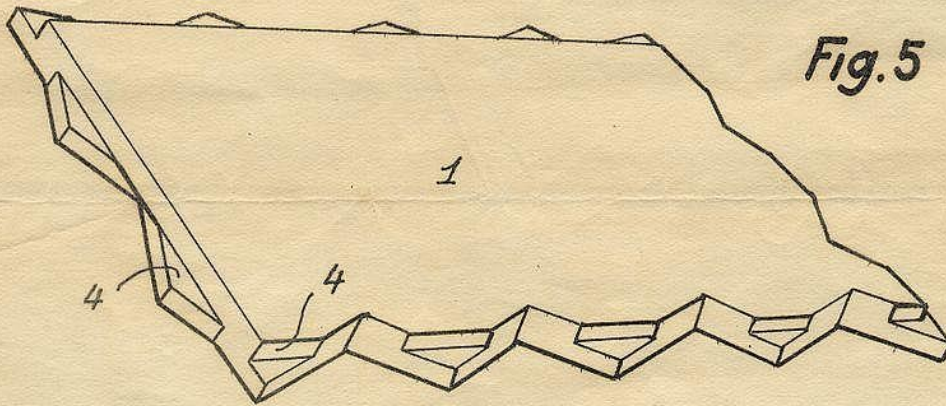


Fig. 6

